

SOMMAIRE

Page 1

- Le mot du Président
- Tonnages 2018

Page 2

- Où vont nos déchets ?
Usine d'incinération CMTV
- Rappel des consignes de tri des emballages et papiers

Page 3

- Les 5 erreurs de tri les plus fréquentes
- Rappel des consignes de tri des ordures ménagères

Page 4

- Reports de collectes et jours fériés
- Sacs de pré-collecte, flyers et mémo-tri
- Prêt de gobelets

Feuille

- Composteurs à prix réduit
- Tous au compost !
- Les Rendez-vous Récup'
- Le recyclage et la prévention, c'est différent !

Pour tous renseignements
Veuillez contacter :
Le SICTOM

Hôtel de Ville - 44 rue Villlette Gâté
BP 60189 - 284 01
NOGENT-LE-ROTROU cedex
Tél. : 02 37 29 68 68
Fax : 02 37 29 68 69
www.sictom-nogentlerotrou.fr

LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019. Année 2019 qui aurait dû être une année de transition avec plusieurs objectifs : abaissement du seuil de la redevance spéciale pour les professionnels, lancement d'une étude d'optimisation du service public, et recrutement d'un bureau d'études pour l'agrandissement et la mise aux normes de la déchèterie de NOGENT-LE-ROTROU.

Mais les événements en ont décidé autrement. En effet, un arrêté préfectoral du 31/10/2018 met fin à l'exercice de la compétence du SOMEL au 31/12/2018 et prononce la dissolution du SOMEL au plus tard le 30/06/2019.

Le SOMEL (syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir) exerçait les compétences transport des ordures ménagères et des recyclables ainsi que l'incinération des ordures ménagères, compétences qui lui avaient été transférées par les syndicats lors de sa création.

CHARTRES Métropole, propriétaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères, avait proposé au SOMEL d'être actionnaire d'une SPL (Société Publique Locale) qui aurait géré cette usine à partir du 01/01/2019. Suite au refus de DREUX agglomération d'adhérer à cette société, et à sa décision de quitter le SOMEL, une procédure de dissolution a été engagée.

Cette dissolution entraînera une répartition du patrimoine entre les différents syndicats : DREUX Agglomération, CHARTRES Métropole, BROU-BONNEVAL-ILLIERS, COURVILLE-LA LOUPE et NOGENT-LE-ROTROU.

Ayant un quai de transfert et des tas de mâchefers sur notre territoire à NOGENT, nous sommes, depuis le 01/01/2019, propriétaires de ces biens, ce qui induira des charges financières supplémentaires. Par contre, certains syndicats n'ayant aucun bien de retour, devront bénéficier de mesures de compensations, ce qui ne manquera pas d'avoir là aussi, un impact financier pour notre syndicat.

Même si nos services de collectes n'ont pas été perturbés, car depuis le 01/01/2019 nous avons signé une convention de coopération avec CHARTRES Métropole qui a créé une Régie pour la gestion de son usine d'incinération, je tenais à vous informer de ces changements.

Dans ce contexte difficile, grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses et investissements, notre syndicat maintiendra les objectifs fixés et les taux de la TEOM pratiqués ces dernières années.

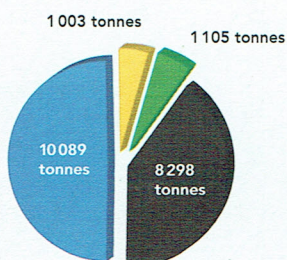
Le Président du SICTOM de Nogent-le-Rotrou,
Jean Claude DORDOIGNE

Bonne année
et bon tri !

Tonnages 2018 - Comparaison 2017 à 2018 - Ce que nous avons collecté :

En 2018, le SICTOM a collecté 20 590 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) contre 20 106 tonnes en 2017. Ce sont les ordures ménagères, les emballages et papiers recyclables, le verre et les déchets issus des déchèteries.

Ils sont en hausse de 2,4 % par rapport à 2017



Population de référence 2018 = 33 858 hab

Emballages et papiers recyclables
30 kg/hab/an



-0,10%

Verre
33 kg/hab/an



-0,27%

Ordures Ménagères
245 kg/hab/an

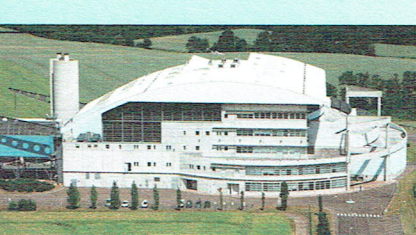


-0,27%

Déchèteries
298 kg/hab/an

+5,36%





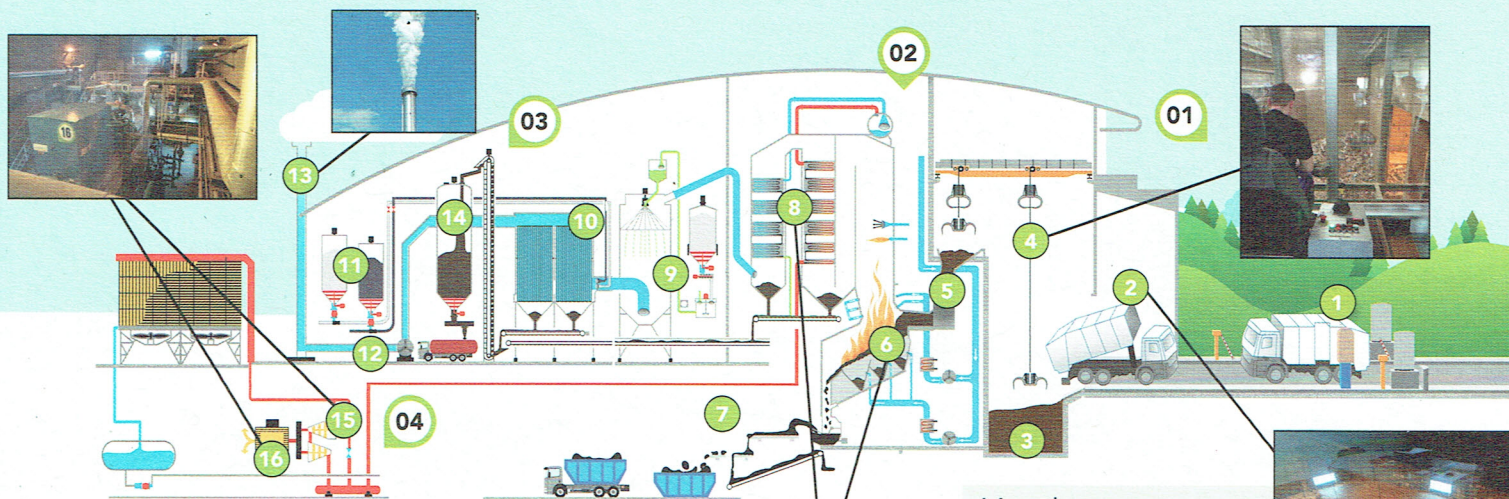
Où vont nos déchets ?

CMTV (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) : L'usine d'incinération à MAINVILLIERS

L'usine d'incinération a été mise en service le 1^{er} Janvier 1999, mais sa mise aux normes est régulièrement revue afin de répondre aux différentes réglementations. Sa capacité de traitement est d'environ 110 000 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an. Une fois collectées par le camion benne, 8 298 tonnes d'ordures ménagères provenant du SICTOM y ont été incinérées en 2018.

Les objectifs de cette usine sont :

- Incinérer les déchets
- Récupérer l'énergie thermique produite par la combustion des déchets
- Récupérer les mâchefers (résidus métalliques issus des déchets) pour les valoriser



01

- 1 – Pesage et contrôle : environ 80 bennes / jour
- 2 – Déchargement de la benne
- 3 – Fosse de réception
- 4 – Le grappin prend environ 2,5 tonnes de déchets

02

- 5 – Les déchets descendent dans la goulotte
- 6 – Alimentation du four
- 7 – Récupération des mâchefers
- 8 – La chaudière de récupération d'énergie calorifique

03

- 9 – Tour d'atomisation avec pulvérisation de chaux
- 10 – Le filtre à manche capte les polluants des fumées chargées
- 11 – Injection de chaux et de charbon actif pour capter les gaz acides
- 12 – Ventilateur de tirage évacue les fumées vers la cheminée
- 13 – La cheminée rejète les gaz épurés et contrôle la qualité
- 14 – Silo à REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), les résidus seront ensuite évacués vers un centre de stockage

04

- 15 et 16 – La turbine et l'alternateur

Légende :

01 Zone 1 Processus

La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un groupe turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

90 à 95 % de l'énergie électrique produite est vendue et distribuée sur le réseau électrique de Chartres. Les 5 à 10 % restant permettent l'autosuffisance en électricité de l'usine CMTV.

Schéma du trajet des ordures ménagères



Après avoir été collectées, les ordures ménagères sont livrées à l'usine d'incinération de CMTV. Aucun tri n'est effectué avant l'incinération, ce qui engendre la perte totale des matières comme le plastique recyclable, le papier, le carton et le verre.

Alors pensez à trier vos emballages et vos papiers !

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

Uniquement bouteilles et flacons en plastique

Briques alimentaires

Emballages métalliques

Emballages en carton

Papiers, journaux et magazines

Les 5 erreurs de tri les plus fréquentes !

Les emballages emboîtés

1

Lorsque vous imbriquez les emballages, les uns dans les autres, ils ne peuvent plus être recyclés. Le tri optique présent au centre de tri ne reconnaît que l'emballage extérieur. Les opérateurs de tri n'ont pas suffisamment de temps pour séparer les matières. Les emballages iront donc au refus (=ordures ménagères) et seront perdus.



Ecrasez vos emballages si vous voulez gagner de la place mais ne les emboîtez surtout pas !



La vaisselle

2

Les assiettes, les bols, les tasses ou les verres à boire ne sont pas des emballages et ne doivent pas être déposés à la collecte sélective (ni dans le conteneur jaune, ni dans le conteneur vert). De plus, leurs compositions chimiques ne permettent pas le recyclage, ils ne fondent pas à la même température que le verre de vos bouteilles ou bocaux.

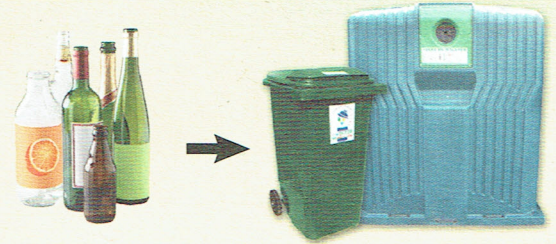
Il faut les jeter avec les ordures ménagères !

Le verre

3

Ne mettez pas vos verres dans les conteneurs ou sacs jaunes. Il est important de bien trier ses emballages en verre car, les agents du centre de tri risquent de se blesser. De plus, le verre peut se casser et s'incruster dans les autres emballages les rendant impropres au recyclage. Lorsqu'ils sont mis dans le mauvais conteneur, la matière est perdue.

Alors ne vous trompez plus de conteneurs !



Les emballages pleins

4

Tout emballage non vidé ne pourra être trié. Concernant les emballages en plastiques, briques ou cartons, le système de tri optique reconnaîtra la matière mais ne pourra souffler l'élément vers le bon réceptacle. Pour les emballages métalliques, l'aimant ou le courant de Foucault ne seront pas suffisamment puissants pour les attirer.

Même si vous ne consommez pas l'intégralité de votre produit, videz-le avant de le mettre dans votre bac de tri !

Les pots et barquettes alimentaires en plastique

5

Ces emballages sont aujourd'hui recyclables mais le Centre de tri NATRIEL auquel nous sommes affiliés n'est pas en mesure de les trier. En effet, le système de tri optique actuellement en place ne permet pas le tri de ces emballages.

Alors déposez-les dans votre bac noir !



À DEPOSER AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Barquettes de : viande, beurre, plats préparés, biscuits...

Pots de crème fraîche et de yaourt, restes de repas, emballages humides ou salés

Serviettes en papier, couches, paquets de cigarettes vides

Vaisselle jetable : gobelets, assiettes, couverts

Sacs et films d'emballages fins, films à bulles, blisters, emballages de jambon...

Pour les restes alimentaires, pensez au composteur !

Rappel : Reports des jours de collecte



- **Lundi 22 Avril 2019** sera reporté au **Mardi 23 Avril 2019** pour : Saint-Denis-d'Authou, La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume, Marolles-les-Buis, Frétigny, Coudreceau.
- **Lundi 22 Avril 2019** sera reporté au **Mercredi 24 Avril 2019** pour : Thiron-Gardais, Combres, Happonvilliers, Authon-du-Perche, Saint-Jean-Pierre-Fixe, Béthonvilliers.
- Les collectes des emballages des **Mercredis 1^{er} et 8 Mai 2019** seront reportées aux **Vendredis 3 et 10 Mai 2019** pour : Nogent-le-Rotrou et Margon.
- Les collectes des ordures ménagères des **Mercredis 1^{er} et 8 Mai 2019** seront reportées aux **Vendredis 3 et 10 Mai 2019** pour : Mâle et L'Hermitière.
- **Jedi 30 Mai 2019** sera avancé au **Mardi 28 Mai 2019** pour : Gémages, Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, La Rouge, Saint-Hilaire-sur-Erré.
- **Jedi 30 Mai 2019** sera avancé au **Mercredi 29 Mai 2019** pour : Saint-Agnan-sur-Erré, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère, Souancé-au-Perche.
- **Jedi 30 Mai 2019** sera reporté au **Vendredi 31 Mai 2019** pour : Frazé, Montigny-le-Chartif, Nonvilliers-Grandhous, Chassant.
- **Jedi 30 Mai 2019** sera reporté au **Samedi 1^{er} Juin 2019** pour : Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Champrond-en-Perchet, Brunelles, La Gaudaine, Vichères, La Croix-du-Perche.
- **Jedi 15 Août 2019** sera avancé au **Mardi 13 Août 2019** pour : Gémages, Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, La Rouge, Saint-Hilaire-sur-Erré.
- **Jedi 15 Août 2019** sera avancé au **Mercredi 14 Août 2019** pour : Saint-Agnan-sur-Erré, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère, Souancé-au-Perche.

En raison des jours fériés, certains jours de collecte sont modifiés :

- **Jedi 15 Août 2019** sera reporté au **Vendredi 16 Août 2019** pour : Frazé, Montigny-le-Chartif, Nonvilliers-Grandhous, Chassant.
- **Jedi 15 Août 2019** sera reporté au **Samedi 17 Août 2019** pour : Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Champrond-en-Perchet, Brunelles, La Gaudaine, Vichères, La Croix-du-Perche.
- **Vendredi 1^{er} Novembre 2019** sera avancé au **Jedi 31 Octobre 2019** pour : Beaumont-les-Autels, Argenvilliers, Miermaigne, Ceton.
- **Vendredi 1^{er} Novembre 2019** sera reporté au **Samedi 2 Novembre 2019** pour : Nogent-le-Rotrou.
- **Lundi 11 Novembre 2019** sera reporté au **Mardi 12 Novembre 2019** pour : Saint-Denis-d'Authou, La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume, Marolles-les-Buis, Frétigny, Coudreceau.
- **Lundi 11 Novembre 2019** sera reporté au **Mercredi 13 Novembre 2019** pour : Thiron-Gardais, Combres, Happonvilliers, Authon-du-Perche, Saint-Jean-Pierre-Fixe, Béthonvilliers.
- Les collectes des emballages des **Mercredis 25 Décembre 2019 et 1^{er} Janvier 2020** seront reportées aux **Vendredis 27 Décembre 2018 et 3 Janvier 2020** pour : Nogent-le-Rotrou et Margon.
- Les collectes des ordures ménagères des **Mercredis 25 Décembre 2019 et 1^{er} Janvier 2020** seront reportées aux **Vendredis 27 Décembre 2018 et 3 Janvier 2020** pour : Mâle et L'Hermitière.

Exceptionnellement : **Mercredi 25 Décembre 2019**, la collecte du verre sera reportée au **Samedi 28 Décembre 2019** pour Nogent-le-Rotrou

Disponible dans toutes les mairies du territoire du SICTOM :

Des sacs de pré-collecte, pour les habitants ne disposant pas de la collecte sélective en porte à porte, sont à disposition gratuitement dans votre mairie. Ces sacs vous permettront d'apporter votre tri sélectif aux colonnes d'apport volontaire.

Afin de vous accompagner dans vos gestes de tri, vous avez aussi à disposition gratuitement des flyers et des mémo-tri !



Gobelets réutilisables :

Le SICTOM prête des gobelets réutilisables de 30 cl. Ils sont utilisables pour les boissons chaudes et froides, et lavables (lave-vaisselle). Prêt aux particuliers, professionnels, associations et collectivités du SICTOM.



Pensez-y lors de l'organisation d'une fête, d'une réunion ou autre manifestation !

Infos et emprunt : 02 37 29 22 27

Liège : nouveaux points de collecte

Proposée dans la plupart des mairies et certains commerces depuis fin 2017, la collecte de liège est étendue. Vous pouvez désormais déposer vos bouchons dans les déchèteries du SICTOM afin qu'ils soient recyclés localement, par ECO PERTICA dans l'Orne. Merci de ne pas y mettre de bouchons en plastique !



Pour toute information, consultez notre site INTERNET : www.sictom-nogentlerotrou.fr ou le Facebook « SICTOM de Nogent-le-Rotrou »

Partenaires pour la réalisation de ce journal :

